

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHONE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Etranger..... le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.
Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort,
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8

BULLETIN POLITIQUE

DIEU

LE SERMENT — LES EMBLÈMES RELIGIEUX

Tout l'intérêt de la politique extérieure se concentre dans le vote de samedi, à la Chambre des députés.

Qu'il leur soit pardonné, s'ils ne savent ce qu'ils font !. Et s'ils le savent, s'ils doivent être frappés, grâce pour notre France aimée, que l'on s'acharne, dans l'intérêt de quelques douzaines de Schœlcher, non-seulement à dépouiller de cette foi chrétienne, qui a fait sa consolation, son honneur, souvent sa gloire et toujours sa force, mais même à séparer officiellement et violemment du Dieu de la raison auquel rendent incessamment et publiquement hommage tous les siècles et toutes les nations. Grâce pour notre France qui n'a jamais donné à ses mandataires la mission de lui offrir l'ombre pour la proie mais encore de substituer une guerre sacrilège et sans trêve, aux réformes dont le point de départ devait être une réduction sérieuse des charges publiques et le but, l'amélioration du sort et de la vie pour chaque citoyen et pour chaque famille française. Grâce pour ces nombreux millions de catholiques de notre pays, que la politique d'une poignée de sectaires étouffe, indignes et tyrannise, avec cette circonstance très aggravante, qu'elle trompe en empruntant le couvert et le nom des plus précieuses de nos libertés, celle de la conscience et celle de l'enseignement.

Ce n'est pas seulement un devoir pour nous de protester contre des votes, — inénarrables ; c'est encore un intérêt de premier ordre, la crainte de Dieu étant le commencement de la sagesse ; c'est surtout un impérieux besoin de l'âme. Car il ne nous suffit pas de croire avec tous les peuples à votre existence, ô mon Dieu ! et de revêtir cette croyance de l'énergie que comporte la foi dans la nôtre elle-même ; nous appelons à cette grande et noble famille de civilisés, par excellence, qui a recueilli de la religion du Christ cette magnifique et consolante explication de la destinée humaine, de la présence et du passage de chacun de nous sur la terre, à savoir : que par un privilège que nous ne partageons avec aucune autre créature, nous avons été créés pour connaître Dieu, l'aimer, le servir et, grâce à notre liberté, d'acquiescer des mérites et nous mettre en possession de la plus enviable de toutes les existences, celle de l'immortalité qui doit être notre récompense.

Nous faisons partie de ces deux cents millions de chrétiens catholiques, pour qui le Dieu universel de la raison est devenu le Dieu du Golgotha, c'est-à-dire le Dieu du pardon, de la charité, des grandes consolations et des suprêmes espérances ; le Dieu qui a aimé les âmes humaines, à ce point de se donner lui-même pour servir de rançon aux crimes que le simple repentir n'eût pas suffi à effacer et qui, non content d'avoir accompli cet étonnant et sublime sacrifice, que l'évangile lui-même appelle la folie de la croix, a voulu en perpétuer le souvenir, en assurer l'efficacité, en restant avec nous, sous les formes les plus humbles, pour nous conserver la force et les vertus nécessaires à l'accomplissement de notre destinée.

Or en présence de cette double notion de la raison et de la foi, qui impose le respect, la crainte et l'amour du Dieu religieux des chrétiens, aussi bien que du Dieu philosophique des penseurs, quelle idée peut-on se faire de cette double décision parlementaire, qui d'une part, imagine un serment, dont Dieu son souvenir, son nom, seraient écartés ; et qui d'autre part, afin de mieux assurer la mise à l'écart de l'Être suprême, proscrie désormais tout emblème religieux dans les prétoires de la justice, comme on les a déjà bannis des écoles où s'élève la jeunesse.

La majorité parlementaire se croit tout permis. Non-seulement elle ne craint pas de violenter à l'aide de simples lois, les droits constitutionnels les plus fondamentaux, comme ceux qui se rattachent à la vraie liberté de la conscience et de l'enseignement, à l'indépendance du pouvoir judiciaire, à sa séparation d'avec les autres pouvoirs, à l'inviolabilité du domicile et de la propriété ; mais aujourd'hui elle émet la prétention de changer même la nature des choses en maintenant le serment sans les éléments essentiels qui le caractérisent et qui font qu'en dehors d'eux, le serment n'est plus le serment. Ouvrons en effet le premier ouvrage venu de doctrine juridique, par exemple celui de MM. Aubry et Rau, t. 8, p. 481, nous y lisons que le serment est un acte tout à la fois civil et religieux, par lequel celui qui jure prend Dieu à témoin de la vérité d'un fait ou de la véracité d'une preuve, et l'invoque comme vengeur du parjure. Et en note on lit : le serment considéré comme une simple déclaration civile serait un non sens, et les rédacteurs du code ont si bien entendu conserver au serment le caractère religieux, qui lui a toujours été reconnu, que le conseil d'État a substitué le mot serment au mot affirmation, qui se trouvait dans le projet de la commission de rédaction. Voir également les autorités citées dans cette note.

Et dites moi, s'il vous plaît, où est l'intérêt de cette révolution qui fait violence à la nature des choses, au sens des mots comme à l'opinion de la presque unanimité des Français. J'entends à cet égard M. Bourgeois rappelant à la tribune le sang-froid de l'abbé Maury qui, au moment où il était menacé en 1793, d'être suspendu à la lanterne, répondait : « quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous beaucoup plus clair ? »

Eh bien moi, ajoute M. Bourgeois, je vous dirai à mon tour, quand vous aurez chassé Dieu de partout, la société y verra-t-elle beaucoup plus clair ? La France sera-t-elle plus forte plus unie, plus riche, quand vous aurez expulsé Dieu du prétoire et de partout. Sera-t-elle plus puissante à la frontière et vis à vis de l'étranger ? Le peuple, peut-on dire en serait-il plus heureux ? Ses charges seront-elles moins lourdes et sa vie plus facile ?

La seule explication possible est fournie par une révélation du député Joseph Fabre, relevée, avec raison et à propos par l'éloquent évêque d'Angers : « Il y a quelques années. La franc-maçonnerie rompait brusquement avec la doctrine de l'existence de Dieu. Eh bien, ce qu'on ose demander au Parlement français, c'est de mettre la législation d'accord avec la franc-maçonnerie. La véritable origine du projet de loi n'est-elle pas, a-t-on dit, dans le mot d'ordre parti des loges maçonniques ? » (*Officiel*, 23 et 25 juin.)

Qu'on s'étonne après cela de la généralité du mouvement qui a été partout imprimé, à la même heure, contre toutes les écoles donnant l'enseignement religieux, contre les gardemalades que pousse dans les hôpitaux le mobile supérieur de l'idée religieuse, contre les associations présentant le même caractère, contre les emblèmes qui rappellent les plus précieux de tous les souvenirs, etc., etc.

Il fallait un drapeau aux meneurs, un couvert ou un masque qui dissimulât cet esprit de secte devenu une véritable rage ; et les mots de *neutralité*, de *laïcisation* ont été jetés aux naifs dont il n'a rien fallu moins pour ouvrir les yeux que les révélations des séances des 22 et 24 de ce mois, à la Chambre basse.

Tout s'explique aujourd'hui, jusqu'à cette bizarre injustice qui porte à froisser plusieurs dizaines de millions de catholiques français, par égard pour deux ou trois cents originaux à qui il plaît de dire qu'ils sont athées ; qui oblige un très grand nombre de pères et de mères de famille à envoyer leurs enfants dans des écoles publiques qui leur déplaisent parce qu'elles sont privées de l'enseignement religieux ; et qui, dans un temps où l'on proclame avec emphase la gratuité de l'instruction, contraint les croyants, qui sont les plus nombreux, à faire les frais, une première fois, d'écoles libres devenues nécessaires, parce qu'elles sont les seules complètes, et une seconde fois d'écoles publiques dont l'enseignement fait violence à leur conscience. Et, chose inouïe ! c'est au nom de la liberté de conscience que les sectaires violentent ainsi doublement la conscience et la bourse. Il ne faudra plus s'étonner après cela qu'ils cherchent à mettre en avant le même drapeau, bien surpris de se trouver en de telles mains, quand il s'agira d'interdire pendant une heure aux processions la voie publique qu'on aura livrée précédemment pendant plusieurs jours aux bateleurs.

Que doivent penser de la France étreinte par la franc-maçonnerie, les nations étrangères, dont aucune, voisine ou éloignée, royaliste ou républicaine, ne se dispense de rendre publiquement à Dieu l'hommage qui lui est dû.

Nous avons en ce moment sous les yeux les discours des rois de Suède et de Norvège à l'ouverture de la diète ; du prince de Bulgarie, de l'empereur d'Allemagne, de mars dernier, ainsi que les messages du président Hayes des Etats-Unis et avant lui, pendant la guerre de sécession, du président Lincoln, du Nord, et Davis, du Sud.

Les premiers mots du roi de Suède-Norvège sont des actions de grâces pour la Providence, à qui le pays doit les bienfaits de la paix. C'est donc avec une profonde reconnaissance envers Dieu, ajoute le chef de l'Etat, que j'envisage l'avenir, etc. Et ses dernières paroles sont les suivantes : *Appelant sur vous les bénédictions du Tout-Puissant, je déclare ouverte la présente session.*

« Il a encore plu à la grâce de Dieu, dit l'Empereur d'Allemagne, de me laisser terminer le 21 de ce mois, une année de ma vie... J'emploierai toutes mes forces, aussi longtemps que Dieu me prêterait la vie, à la prospérité et au bien-être de mon peuple. » (*Officiel*, 28 mars 1882.)

Le même *Officiel* français, du 5 décembre 1877, raconte ainsi l'ouverture du congrès aux Etats-Unis : « Washington, 3 décembre. A la réunion du congrès, aujourd'hui, lecture a été donnée du message du président Hayes. Après avoir remercié Dieu pour l'abondance, la paix et la prospérité dont a joui le pays, le message dit, etc... »

Mais toutes ces citations pâlissent à côté de ces lignes magnifiques du président Lincoln pendant la guerre contre le Nord et le Sud des Etats-Unis. C'est le discours qu'il a prononcé à l'occasion de sa seconde installation comme président de la grande République américaine. Je ne peux résister au plaisir de le reproduire en entier. Il fait allusion à la guerre soutenue par les deux partis. « Tous les deux, dit-il, lisent la même bible et prient le même Dieu, et chacun invoque son aide contre l'autre. Il paraît peut-être étrange qu'un homme, qui arrache son pain de la sueur du front d'autres hommes, puisse oser demander l'assistance d'un Dieu juste. Mais ne jugeons pas, afin que nous ne soyons pas jugés nous-mêmes.

« Les prières de tous les deux ne devaient pas être exaucées ; celles d'aucun d'eux ne l'ont été entièrement. Le Tout-Puissant a ses desseins. Malheur au monde, à cause de ses péchés ; car il faut que des péchés arrivent. Mais malheur à l'homme par qui le péché arrive.

« Si nous supposons que cet esclavage américain est un de

ces péchés qui, dans la Providence de Dieu, doivent arriver, mais qui, ayant passé le temps qu'il a assigné à son existence, est maintenant condamné par lui à disparaître, et qu'il a imposé au Nord et au Sud cette terrible guerre comme la punition encourue par ceux par lesquels le péché est arrivé, pouvons-nous discerner aucune déviation à ces attributs que les croyants à un Dieu vivant lui reconnaissent toujours. Nous espérons ardemment et nous prions avec ferveur que ce grand fléau de guerre disparaisse promptement. Cependant si Dieu veut qu'il continue jusqu'à ce que toutes les richesses produites par 250 ans de pénible travail non rétribué de l'esclavage aient été englouties, et jusqu'à ce que chaque goutte de sang arrachée par le fouet ait été payée par un autre tirée par le glaive, comme il a été dit, il y a trois mille ans, ainsi nous devons dire encore que les jugements de Dieu, Seigneur sont vrais et justes tout à la fois.

« Sans malveillance envers personne, avec charité pour tous et avec fermeté dans le droit, autant que Dieu nous permet de voir juste, finissons l'œuvre dans laquelle nous nous sommes engagés, pour panser ensuite les blessures de la nation, prendre soin de celui qui aura affronté la bataille, de sa veuve et de ses orphelins, et de faire tout en notre pouvoir pour atteindre à une paix juste et durable parmi nous-mêmes et avec toutes les nations. » (*Moniteur universel*, 24 mars 1865.)

Voilà le langage des républicains... vrais. Quant à ceux qui se disent tels dans notre vieux pays monarchique, qu'il leur soit pardonné, mon Dieu, s'ils ne savent ce qu'ils font. Dans le cas contraire, grâce pour la France croyante et chrétienne, qui s'étonne et s'indigne ! A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Loi du 28 mars. — A au moins le mérite de bien définir la situation est de faire comprendre à beaucoup le sens exact des promesses et des paroles de la secte.

Nous savons que la résistance s'accroît chaque jour et nous apprenons qu'un grand nombre de pères de famille voulant défendre l'âme de leurs enfants, ont résolu de subir toutes les pénalités plutôt que de se prêter à une exécution quelconque de cette loi.

Nous applaudissons à cette noble initiative et nous dirons à ces pères de famille : Soyez avec nous, aidez-nous, soutenez-nous et fondez des écoles libres auxquelles nous délèguons, avec notre autorité, la noble mission d'élever nos enfants en véritable fils de la France.

Simple rapprochement. — Sous le bon roi Charles X le budget de la France atteignait à peine un milliard. Sous la République, *gouvernement à bon marché*, le peuple français paie quatre milliards d'impôts.

C'est que nos rois se regardaient comme Pères du peuple français, et, à ce titre, administraient sagement les biens de la famille.

Aujourd'hui, des intrigants, des ambitieux, agissant comme des collatéraux avides, gaspillent un bien qui ne leur appartient pas, s'en emparent, et continueront ainsi jusqu'au moment où leurs pupilles, mieux éclairés, les chasseront comme ils le méritent.

Quelle imprudence! Un deuil frappe une de nos plus honorables familles. Un enfant en bas âge est enlevé à la tendresse de sa mère aux nobles espérances d'un père. Sur le cercueil de ce fils aimé on avait placé des fleurs emblèmes de son âge.

Un employé subalterne, l'ordonnateur comme on l'appelle, présomptueux de bas étage, fier de son autorité de valet, ignorant ce sympathique langage des fleurs, a cru devoir faire enlever, comme emblèmes séditieux, celles qui rappelaient le mieux, et, son âge et sa candeur.

Nous attendons toujours la décision que pourra prendre à cet égard le maire de Lyon ; une satisfaction est due à l'opinion publique, espérons qu'il ne failira pas à son mandat.

Hypocrisie. — Naturellement, ce mot là fait penser le lecteur à nos gouvernants. En effet, c'est d'eux qu'il s'agit. M. l'inspecteur général des écoles primaires, dit la *Guianne* de Bordeaux, a récemment expliqué, dans une réunion d'instituteurs et d'institutrices, qu'on pouvait laisser, dans les écoles, l'image de l'Homme-Dieu, du Christ-Humanité, Mais, a-t-il ajouté, point de ces symboles qui rappellent des superstitions récentes, comme l'Immaculée-Conception, Lourdes, le Sacré-Cœur ; point d'images de la sainte Vierge et des saints ; point de tableaux se rapportant à un dogme religieux récent, tel que l'*Infaillibilité du Pape*. Continuez le catéchisme, les prières, a ajouté M. l'inspecteur ; conduisez les enfants à l'église ; ayez des rapports courtois avec le prêtre. — Ah ça, MM. Leysse et Ferry, que devient l'école laïque avec ces concessions ? Pourquoi avoir fait voter votre loi, si vous ne voulez pas l'exécuter ? Un gouvernement peut-il mettre au rebut, de sa propre autorité, une loi qu'on n'a pas abrogée ? En tous cas, nous ne croirons pas en vos paroles. On sait que parole de franc-maçon n'est pas parole d'Évangile. Et puis quelle idée de venir nous indiquer, dans notre religion, ce qu'on peut garder comme base, et ce qu'il faut rejeter comme superstitieux ! Franchement, vous avez trop de toupet de vous imaginer que vous êtes des Pères de l'Eglise !

La liberté de conscience chez les anglais.

Dans l'île Maurice, on compte deux sortes d'écoles : les écoles du gouvernement, et les écoles volontaires ou libres. Celles du gouvernement n'enseignent pas la religion, mais admettent les ministres des différents cultes en dehors des heures de classe. Les écoles volontaires, fondées par l'initiative privée, sont subventionnées par le gouvernement, selon l'importance des services qu'elles rendent. Elles ont un inspecteur particulier, qui est catholique pour les écoles catholiques. — MM. les républicains, nous ne vous demandons pas la liberté que donne si largement la monarchie anglaise ; nous ne vous demandons point de subvention pour les écoles libres, quoique pourtant, cela ne fût que juste. Accordez-nous, seulement, des inspecteurs religieux et des règlements qui ne soient pas inutilement tracassiers. Un peu de liberté, pas tant d'étouffoir.

Les calomniés, de charité. — Pauvres sœurs chassées et calomniées, voici comment elles répondent aux insultes et aux calomnies. Au Caire, lors de la panique qui s'est produite après le massacre d'Alexandrie, les sœurs attachées aux deux hôpitaux français, ont été vivement sollicitées de quitter le Caire, dans la crainte d'une insurrection. Qu'ont-elles répondu ? — *Notre place est auprès de ceux qui souffrent, nous ne les abandonnerons pas.*

Avenue de Neuilly (Paris). — Un pâtre, costumé en Satan, tenait dans ses bras un ecclésiastique en caoutchouc, de grandeur naturelle, auquel il faisait prendre les postures les plus fantaisistes. La foule était hideusement joyeuse ; les petits garçons, les petites filles, criaient, « un prêtre. » Pas un tricorné de sergent de ville à l'horizon. La va sans dire. Il en aurait apparu immédiatement, si quelqu'un s'était avisé de faire l'apologie rétros dans la rue.

République respecte la religion, disait M. Tirard. En cela nous conduit-il ? Mille ouvriers couraient, ces-ci, dans une rue de Paris, derrière quelques gendarmes tenant trois de leurs camarades. La foule criait : A bas les sergents ! Vive la Commune ! Vive l'Internationale ! Une lettre des socialistes genevois invite les prolétaires français à réprimer toutes les églises et démolir toutes les maisons bourgeoises, avant que les bourgeois, qui sont au pouvoir, aient pris leurs mesures pour museler le peuple. — La République ne vit que de concessions au radicalisme et au socialisme Or, on sait que :

Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse.

Droit social de Saint-Etienne. — Instructive, active de la souscription ouverte par lui pour acheter un drapeau d'honneur au citoyen Fourrier, de Rouanne, l'assassin. Voici quelques signatures et mentions : Un partisan de la décadence des patrons en général ; un anarchiste désireux d'organiser le bœuf gras opportuniste ; un traître d'œuvre de têtes de Reims, un partisan du poignard, etc.

Lille. Le congrès national des libres-penseurs du Nord préparatoire au grand congrès de Rome s'est ouvert le 25 ou le mois de juin. Ce ne sont pas ces congrès qui empêchent la révolution socialiste.

Berlin. Le grand maître de la maçonnerie prussienne, le général Ziegler, vient de mourir ; grand maître de parade, comme le maréchal Magnan, sous Napoléon III. Le véritable maître est ailleurs.

LES MANUELS PAUL BERT

(SUITE)

III

Le chapitre du manuel d'instruction civique qui a fait le sujet de notre second article et qui concernait l'impôt, contient encore une exubérance de détails qui vraiment ne trouvent pas utilement leur place dans le programme des écoles primaires déjà monstrueux, imposés de si jeunes écoliers.

Croira-t-on, de bonne foi, que des enfants de six à onze ans dont l'instruction élémentaire, pour la plupart, doit avoir pour but de faciliter l'exercice d'une profession manuelle ; croira-t-on, qu'à ces enfants du peuple il soit possible d'être retenus sur les bancs de l'école afin d'être instruits de l'économie du budget de l'Etat, de l'organisation de l'administration financière en y comprenant une armée d'employés dont les fonctions sont surtout convoitées par les favoris de la République ? quel est, en effet, le préfet ou le député menacé d'un échec électoral qui ne visent pas à l'emploi de trésorier général, de receveur particulier ou de percepteur ?

Quelle nécessité y a-t-il d'enseigner comment le budget est voté par la Chambre des députés ; quel emploi elle fait des produits des contributions directes, indirectes, foncières, mobilières, personnelles, des douanes, des octrois, en un mot, de tout notre argent de contribuables, non-seulement à rétribuer les grands et petits fonctionnaires de toutes les administrations, mais à des destinations connues et inconnues. Il est vrai que, pour justifier l'emploi de cet argent, l'auteur du manuel a soin de mentionner que les revenus de l'impôt sont employés utilement ; que rien ne peut être perdu ni être volé. Ceci est un certificat d'honnêteté donné en passant à nos gouvernants. Pourquoi ne pas ajouter, afin de compléter la leçon huitième, que tout se fait désormais économiquement en France, de façon à ne pas charger le peuple de si bonne volonté ; que l'argent n'est jamais employé en faveurs arbitraires, ainsi que cela arrivait sous les gouvernements monarchiques ; que personne tenant au gouvernement de plus ou moins près ne s'enrichit depuis douze ans ; en un mot que la France a enfin découvert un gouvernement à bon marché et honnête.

Mais il est de nombreux détails que M. Paul Bert a renvoyés à plus tard pour l'instruction complète des générations. La dose d'enseignement est en effet actuellement assez forte pour la première jeunesse.

Ceux qui devraient apprendre tout ce que l'auteur du manuel veut que l'instituteur enseigne aux enfants, ce sont les députés eux-mêmes.

Il est vrai qu'en votant des lois ainsi qu'ils les improvisent, ils se préoccupent fort peu de leur durée. Ces descendants de Mirabeau ne connaissent peut-être pas la parole de ce grand orateur répondant à Barnave : « Les rhéteurs parlent pour vingt-quatre heures, les législateurs parlent pour le temps. » Il faut reconnaître toutefois que nos députés usent et même abusent du vote, un peu peu de la parole et le temps des grandes discussions au parlement est loin de nous.

C'est sans doute afin que les disciples de l'école Paul Bert soient en politique plus instruits que les députés, que le manuel contient un chapitre sur le parlement, la loi, le gouvernement.

Nous voici donc en pleine politique au milieu de l'école primaire ; le lieu est vraiment surtout opportun.

Le mécanisme électoral tout entier est exposé en plusieurs leçons. Il serait aussi fastidieux de commenter les explications de M. Paul Bert pour des lecteurs que pour les écoliers. Mais s'il serait fastidieux de répéter les développements du manuel sur le droit de voter, les circonscriptions électORALES l'opération du vote, le secret du scrutin, les élections pour la Chambre des députés et pour le Sénat ; le nombre des élus, etc ; le but et le résultat de ce fonctionnement pour former le parlement, l'enseignement de M. Paul Bert mérite quelques réflexions.

Rien de plus important que de faire de bonnes lois, lisons-nous dans le manuel ; ce qui est plus important, c'est que les lois ne soient pas l'expression de la violation des principes de liberté les plus élémentaires, de toute moralité, des principes qui constituent la dignité d'un peuple, qui ne l'abaissent pas jusqu'à le vouer au matérialisme le plus abject, le vote doit nommer des députés capables de faire de bonnes lois, incapables d'en faire de mauvaises.

Il eût été utile pour compléter les cours de politique destinés aux futurs électeurs, de donner des exemples de bonnes et de mauvaises lois.

En vérité quelle idée juste est-il possible que ce manuel arrive à inculquer à la jeunesse des écoles primaires sur le caractère des lois ? C'est à sa raison naissante qu'est abandonné le discernement de ce qui est bien ou mal en matière de législation. Qui ne comprend l'inanité de cette exubérance d'enseignement ?

Qu'imprime, en effet, que l'enfant écolier apprenne à l'école le mécanisme des élections ; comment on vote et lequel est le bon député, le bon conseiller municipal ?

Pour savoir ce qu'on fait, ce qu'on veut, d'après le manuel, en matière d'élection, il faut s'instruire et simplement reconnaître les hommes et les choses.

Rien que cela, en vérité c'est élémentaire. Le difficile, dit M. Paul Bert, n'est pas de connaître les hommes, on sait ceux qui sont honnêtes ; on le sait comment ? surtout quand ces hommes sont dans une localité des étrangers qui ne sont patronnés que par des courtiers et meneurs électoraux qui les garantissent des républicains. Quel brevet d'honnêteté !

Le manuel dit que le choix sous ce rapport n'est pas difficile. Mais le difficile, paraît-il, c'est de savoir ce qu'on veut que fasse le candidat quand il sera député.

Voici donc la question de la profession de foi et du programme posé au bambin et à la fillette de l'école.

Et si après cette leçon, l'écolier en rentrant chez son père entend dire que les professions de foi électORALES et les programmes sont habituellement des amorces à la crédulité publique, sans valeur pour connaître la vérité, sa leçon sera perdue.

On se demande si l'auteur de ce manuel destiné à propager cette instruction civique si urgente, et sérieusement réfléchi à la portée de son enseignement, a sérieusement réfléchi et utile.

Non, monsieur Paul Bert, votre manuel ne deviendra jamais un livre classique pour la jeunesse de nos écoles primaires qu'on voudra instruire dans une intention pratique, et pour les hommes d'enseignement qui ne seront pas des hommes de parti, et qui ne voudront pas, si vous redevenez ministre de l'instruction publique, faire abnégation de leur simple bon sens et tout sacrifier à l'adulation de votre autorité.

Mais si le docteur en sciences pédagogiques comprend que la tâche pour apprendre tout ce qu'enseigne son livre est fort lourde, il a découvert le moyen de parvenir à tant d'instruction. Il faut travailler à l'école, apprendre l'histoire, l'instruction civique et enfin lire des livres, lire des journaux.

Lesquels ? assez de victimes du livre et du journal apparaissent dans la société, surtout pour alimenter la chronique judiciaire. Il faudra aussi aider au discernement des livres et des journaux ; et si l'instituteur ne moralise pas, en ce qui concerne la lecture, la jeunesse qui lui est confiée, ses leçons selon le manuel auront pour résultat de donner à ses élèves, le désir plus ardent de rechercher les lectures les plus démoralisantes.

Décidément des leçons du quatrième chapitre du manuel Bert il faut conclure que lorsqu'on veut s'ériger en directeur de pédagogues, on doit savoir qu'à l'école l'enfant est reçu non pas en vacances, ou se former à la vie de citoyen, mais pour apprendre surtout, les jeunes garçons à devenir hommes, les jeunes filles à devenir femmes honnêtes.

Ce qu'il faudrait savoir enfin, c'est que pour obtenir cette éducation il faut en revenir à la morale évangélique qui a fait notre nation grande dans le passé, et que l'enseignement civique occupant une si large place dans le programme scolaire ne relèvera pas le caractère et la dignité du peuple français ; mais par les prétentions de ceux qui le professent, cet enseignement pourra tomber dans le ridicule.

(A suivre.)

L. DECURTYL.

QUEL DEGRÉ D'ESTIME !!

Les républicains des Etats-Unis ne se montrant pas tous très fiers des républicains français.

Le correspondant du *Sun* de Baltimore vient d'envoyer à ce journal une peinture fort sévère du Paris et des Parisiens de la décadence républicaine. Ceux qui voient nos aimables démocrates à l'œuvre tous les jours jugeront pourtant que la sévérité du journaliste américain n'est pas exagérée.

Citons quelques passages de cette correspondance :

J'ai passé cette fois deux semaines à Paris, et j'ai plus vu d'insultes violentes à la piété chrétienne, d'attaques contre les « poches à sautoir » qu'on n'en pourrait trouver dans le Levant en toute saison. Si vous voulez voir votre religion caricaturée, votre loi blasphémée, votre éducation chrétienne outragée, venez à Paris. Si vous voulez que les jeunes yeux et les jeunes oreilles de vos fils et de vos filles soient souillées par des caricatures contre le christianisme, et les cris de : « Ni Dieu ni maître », venez à Paris.

Si vous voulez voir le vice s'étaler, s'afficher avec éclat dans une république « de libre-pensée » et de nulle pensée, d'athéisme et de déisme, venez à Paris. Si votre amour du plaisir vous incline à l'impureté des manières et des mœurs, venez à Paris. Si vous cherchez un régime social de terreur avec un Robespierre païen et une Commune non chrétienne, venez à Paris. Si vous aimez la démagogie et le « satanisme », venez à Paris. Si vous voulez voir votre éducation chrétienne outragée, venez à Paris. Si vous voulez à être outragés dans vos mœurs et spoliés de votre patrie, venez à Paris.

Et pour prouver qu'il n'avance rien de trop dans ses énergiques réprobations, le journaliste américain ajoute :

Je suis dégoûté de juger d'un peuple par les actions d'un individu car j'ai trop souvent constaté l'inanité du procédé. Mais quand je vois les preuves de ses horres dont je parle, dans les Chambres législatives, dans les bureaux officiels, dans les serviteurs du public, dans les théâtres (ces paradis des Parisiens), dans les rues, dans les magasins (le ciel mondain des Parisiens) et dans la Presse (égout des Parisiens), je ne fais que rendre à César ce qui est à

César. Et pour le moment même ces citoyens sont sous le joug du communisme césarien. Les chefs de la nation proclament qu'il n'y a pas de Dieu, que feront les sujets ? Quand le principal pouvoir de la maison décline qu'il n'y a pas de maître », que feront les simples citoyens ?

Quand la justice d'un pays n'ose pas défendre les lois élémentaires de la société chrétienne, les lois qui consacrent le sacrement chrétien du mariage chrétien, les lois créées toutes les saintetés, toutes les puretés de la vie domestique dans son unité et son indissolubilité, que feront les disciples de la déesse Raison dans leur existence de passions ; lorsque le foyer intime, en dépit de ses barrières, est envahi par le démon de la luxure et de l'or, que les principes de la foi et de la vertu, de la morale et de la vie domestique sont outragés, et tous les fondements de l'ordre politico-social sont ébranlés, et tout ce qui soutient une constance inflexible dans les intérieurs chrétiens sont renversés ; quand ce démon pénètre si aisément au dedans de ces demeures ; quand ce démon, cependant si aisément il réguera dans les demeures de l'homme sans éducation, besoigneux et aux tièdes croyances !

Quand le césarisme des païens opprime dans toutes les branches de la vie le christianisme d'un peuple, où trouverez-vous la pureté des mœurs et l'honnêteté des actions ? Il y a pas d'escarmouche isolée en ces matières. C'est une guerre ouverte, flagrante, contre la foi chrétienne sous toutes ses formes « dans les nombreuses demeures de la maison de mon père. »

Nous soumettons à MM. les républicains le portrait flatteur que trace d'eux, de leur régime et de leurs œuvres, un coreligionnaire politique. Ils diront peut-être que le correspondant américain est plein de préjugés contre eux. Ce serait une erreur. Le correspondant américain professe une admiration sans bornes pour... M. Grévy, qui est pour lui le type du parfait républicain. Ce trait n'est pas d'un homme prévenu contre les républicains français ; mais M. Grévy est le chef élu responsable, malgré la fraction constitutionnelle, de la démocratie, et il faut être étranger pour ne pas voir que M. Grévy s'arrondit tranquillement et sans risques de l'aimable régime dont on nous signalait tout à l'heure les monstrueux excès.

EVANGILE SELON.... MARET

À la venue du Messie, nous dit je ne sais plus quel évangile, le monde entier était plongé dans les ténèbres de l'erreur et de l'idolâtrie... Toute créature avait corrompu sa voie et les hommes lâchant la bride à leurs passions, s'abandonnaient à tous les vices, buvaient l'iniquité comme l'eau la plus claire.

Ce fut donc fort à propos que le Christ vint arrêter le monde sur cette pente fatale et l'empêcher de sombrer dans le plus profond des abîmes. Par ses enseignements comme par ses exemples, il rétablit la vérité et fit revivre la vertu.

À l'avènement d'Henry Maret, rédacteur en chef du *Radical*, il en était à peu près comme au temps de Notre-Seigneur. Le monde en général et la France en particulier étaient plongés dans les ténèbres les plus profondes et les plus épaisses.

Imbus des vieux préjugés de nos pères qui étaient de braves gens, mais n'y voyaient pas au bout de leur nez, ses concitoyens vivaient dans le crétinisme le plus absolu.

Encore un peu et c'en était fait de nous. Sans plus tarder nous allions sombrer dans les bas-fonds de l'idiotisme ou de la folie. Heureusement que Maret s'est trouvé là pour conjurer cette catastrophe et détourner de nous cet affreux malheur. À l'apparition de ce nouveau Messie, le souffle vivifiant de l'émancipation sociale a parcouru l'univers avec la rapidité d'une étincelle électrique et le monde s'est réveillé au soleil du progrès et de la civilisation.

Grâce au pouvoir magnétique que ce Pontife exerça sur le genre humain, par le charme de sa parole, la beauté conquérante de sa doctrine et de ses exemples, la vérité obscurcie et presque perdue brilla d'un nouvel éclat, la vertu éteinte refleurit, les émeutes devinrent de plus en plus rares et le moment approche où on pourra rétablir la Mairie de Paris, supprimer tous ces Camecasse à casse-tête qui ne rêvent que plaies et bosses, provoquent tous les désordres et sont l'opprobre de l'humanité.

Cet avènement de la fin des temps a changé la face de la terre.

De monarchistes ou bonapartistes qu'ils étaient, les hommes sont devenus intransigeants ou radicaux. Les chemins tortus devenus droits, les collines s'abaissent et les montagnes s'aplatissent de plus en plus pour que les peuples puissent par dessus se donner le baiser de paix et de fraternité. Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent et les paralysés n'attendent plus que le passage de Maret pour se mettre à leur suite et les dépasser.

Avant Henry Maret, les hommes avaient encore la simplicité de croire au bon Dieu ! — Ce vieux préjugé commence à passer. — Dans quelques jours il n'en sera plus question. Le temps est venu où il ne faut plus croire à rien, pas même à Gambetta qui est bien moins que rien.

Avant lui, la moitié du genre humain se croyait encore obligée d'aller à la messe, sous peine de damnation éternelle. Cette superstition habilement entretenue par les prêtres dans un but évident d'intérêt personnel, s'affaiblit de plus en plus et finira bientôt par disparaître entièrement. Le peuple mieux éclairé, secoue les langes de la servitude et commence à préférer le théâtre à l'Eglise.

Jusqu'à Maret, personne n'avait rien compris à la Liberté. C'est lui qui le premier en a donné la véritable signification et enseigné la pratique.

Jusqu'à lui, on avait cru que les Jésuites et les Ignorantins pouvaient enseigner l'orthographe et les quatre règles ; depuis... il est publiquement reconnu et rigoureusement démontré qu'ils en sont totalement incapables avant d'avoir reçu des dieux du jour la grâce et la mission.

Autrefois, les juges étaient inamovibles... aujourd'hui ils sont amovibles et de plus élus par le suffrage universel avec... ou sans degré.

Autrefois le mariage était indissoluble. Cela ne pouvait convenir au zèle ardent d'apôtres qui, ne pouvant faire le bonheur d'un seul, convoitaient celui de plusieurs, et grâce au nouveau Messie, ainsi qu'à son bien-aimé disciple Alfred Naquet, cette loi d'esclavage a été abolie. Désormais les

hommes pourront convoler de noces en nocés, de dulcinées en dulcinées, comme les papillons de fleurs en fleurs et de boutons en boutons.

Autrefois, il y avait des gouvernants et des gouvernés. Cette organisation pourrie et vermoulue de l'ancien régime tombe déjà sous le coup de l'abjection et du mépris de tous les honnêtes gens. L'ère se lève où ces odieux vestiges de la tyrannie disparaissent, il n'y aura plus ni maîtres, ni esclaves, ni princes, ni sujets, ni patrons, ni ouvriers, ni chiens, ni loups, ni hommes, ni femmes, mais l'égalité parfaite dans le radicalisme universel.

L'armée, cette institution monarchique, cet instrument de l'oppression va disparaître à son tour pour être remplacée par la gymnastique du progrès et de l'émancipation.

Mais le jour ne suffirait pas à énumérer seulement les heures transformations opérées par la toute-puissance de ce nouveau Messie qui, au dire de ses plus dévoués, ressemble à l'ancien à s'y méprendre. C'est sa voix, son geste, sa parole, son regard, son port doux et majestueux qui attirait les foules et lui gagnait tous les cœurs.

Il y a pourtant quelques légères nuances : Le premier était un peu cléricale, Maret pourrait l'être davantage ; Notre Seigneur était le premier homme de son temps, tandis que Maret ne vient qu'après une foule d'autres comme Hugo, Gambetta, sans compter les défunts Blanquis, Hérodote et Garibaldi.

A part cela, nous avouons qu'en allant à Bessèges et à la Grand-Combe il a eu sa descente aux enfers tout comme l'ancien et qu'il mérite aussi les hommages et les adorations de tous les apôtres de la libre-pensée.

LAURENT.

LE DROIT SOCIAL

C'est en vain que j'ai essayé de prendre dans le numéro de cette semaine quelques passages plus marquants que les autres ; l'embarras du choix a été tel que j'ai presque dû m'en remettre au hasard.

D'un bout à l'autre ce n'est qu'un cri de haine et de vengeance. La soif du sang s'y fait sentir avec tant de violence qu'on en est littéralement écoeuré. A cette lecture, on voudrait pouvoir douter de sa vue ; mais la Commune de 1871 se dresse devant vous, et l'on comprend que ce qui a été peut revenir et revenir plus terrible encore que jamais. — Mais appréciez vous-mêmes et voyez si j'exagère :

« Il est temps de dire à la face de tous que la fraternité est « une « blague » et que de toutes les passions collectives, « l'amour est le plus fécond en surprises dangereuses et « décevantes.

« Il est temps de dire que la haine, au contraire, est le plus « puissant, sinon le seul ferment d'émancipation, le plus apte « à engendrer des actes énergiques et libérateurs.

« Il est temps de dire que les classes comme les nations, « comme les individus, qui ne savent pas haïr sont sur la « pente de la décadence.

« Et quand nous parlons de la haine, nous ne voulons pas « parler de cette haine vague, et pour ainsi dire platonique, « qui ne s'adresse qu'aux institutions, mais de la haine posi- « tive et réaliste, qui s'en prend aux personnes, aux êtres « vivants, à des objets de chair et d'os.....

« Il faut que les citoyens sachent que quand sonnera le « tocsin de l'émeute, ils ont le droit, — et peut-être le devoir, « car il y va de l'intérêt général, — de ne s'en remettre à per- « sonne du soin de « justicier » ceux de leurs ennemis parti- « culiers, de leurs exploités personnels qu'ils auront sous la « main... Que chacun sans attendre d'ordres, sans se laisser « prendre au leur d'une générosité mystificatrice, fasse « aussi dans son coin le plus de besogne possible... »

Entendez-vous bien ? « que chacun fasse dans son coin le plus de besogne possible. » Ce mot de besogne ne vous dépeint-il pas le travail des égorgeurs de l'abattoir ?

C'est ignoble ! Il n'est pas de terme assez fort pour peindre le dégoût que soulèvent de semblables insanités. On se demande si ce sont vraiment bien des hommes qui jettent en plein public de ces cris de bêtes fauves ! On se demande si l'on est en France ou dans un repaire de brigands. Mais un jour arrivera où cette surprise fera place à la terreur et où l'on comprendra enfin, — mais alors ce sera trop tard, — qu'il fallait agir quand il était temps, qu'il fallait faire le bien, qu'il fallait corps et âme se jeter dans la lutte, qu'il fallait enfin se cramponner à la dernière planche de salut qui peut sauver la France, je veux dire au catholicisme. — Non pas que le catholicisme ait pour mission de châtier les mauvais ; oh non ! la religion du Christ fut toujours une religion de bonté ; mais parce que seul il peut rendre heureux le peuple tout entier et raffermir les fondements ébranlés de notre infortunée patrie.

AUGUSTIN RÉMY.

UNE ASSOCIATION AGRICOLE

M. Claudio Jannet, l'éminent économiste, vient de faire paraître, dans le journal l'Union, un très curieux article sur une association agricole de la Westphalie, province allemande. Union des Paysans de Westphalie (Westphalisches Bauern Verein), tel est le nom de cette Société, fondée, il y a quelque temps, par des hommes de courage pour la protection et le progrès de l'agriculture. Elle a pleinement réussi dans son noble but, hâtons-nous de le dire ; mais, avant d'énumérer les résultats qui lui sont acquis déjà à l'heure qu'il est, décrivons d'une manière sommaire comment elle s'est constituée.

Le sol westphalien est divisé à peu près comme chez nous. S'il y a de grands domaines, les propriétés moyennes n'y manquent pas, et les petites propriétés sont fort nombreuses. Chez nous, l'industrie, depuis 1850, enlève là-bas à l'agriculture sa prééminence sociale et la relègue au second rang. Les ouvriers de la campagne westphalienne délaissent le travail des champs pour courir aux usines. Nous avons à nous plain-

dre du même fléau. Les départements voisins de nos grands centres manufacturiers se vident de plus en plus au profit de ces centres. Saint-Etienne s'agrandit, pendant que la Haute-Loire perd du monde chaque année. Enfin, les lois allemandes concernant la propriété ont cessé de la protéger comme autrefois. Le paysan de Westphalie peut, comme le nôtre, engager son bien pour dettes. Beaucoup d'agriculteurs ont cédé à la tentation, et ont fini par perdre le champ que leurs pères leur avaient légué, ainsi que cela arrive journellement chez nous.

Qu'avons-nous fait, nous, Français, pour résister à toutes ces causes de déchéance qui s'accroissent contre l'agriculture ? Il est triste de répondre : Rien ou presque rien.

Voici ce qu'on a fait, en Allemagne. Dans le mois de juin 1862, un ancien officier de cavalerie, le baron de Schorlemer-Alst, propriétaire dans le cercle de Burgsteinfurt, réunit autour de lui trente-sept de ses voisins, propriétaires et fermiers, et forma avec eux une union pour la défense des intérêts agricoles. Peu de temps après, un homme de grande intelligence, appartenant à la classe des propriétaires moyens, et qui se fait honneur d'être un baner (paysan), M. Brenker, forma une seconde association dans le cercle de Recklinghausen.

Etre imité était un succès pour M. de Schorlemer-Alst. Il ne s'en contenta pas. À l'aide de brochures remarquables sur la situation de la propriété, il répandit ses idées, son zèle. De tous côtés, des associations surgirent, puis, en 1867, elles se réunirent en une seule, dont M. de Schorlemer fut le président et M. Brenker le vice-président. Actuellement, l'Union westphalienne compte plus de 20,000 membres. Outre la province de Westphalie, elle englobe plusieurs cantons du Hanovre, du duché d'Oldenbourg et de la province Rhénane.

En juillet 1874, M. de Bismarck a interdit toute réunion commune aux associations locales. Alors, M. de Schorlemer a modifié l'organisation de sa Société. Il s'est mis en règle avec les lois existantes prussiennes, et l'œuvre qu'il avait fondée n'en a pas moins continué son développement prospère sous une autre forme.

Règlement de l'association. — Art. 2. Le but de l'association est d'unir en une Société les possesseurs fonciers de la Westphalie, pour les relever intellectuellement, moralement et matériellement, pour les constituer en une puissante corporation rurale qui puisse défendre les intérêts de la possession foncière.

Art. 4. Pour faire partie de l'association, il faut 1° appartenir à une des deux confessions chrétiennes, en remplir les devoirs, mener une vie morale et être tempérant ; 2° être majeur et jouir de ses droits civils ; 3° avoir une possession foncière et exercer l'agriculture. Les fermiers, les usufruitiers et les intendants d'un domaine, ainsi que les frères et fils d'un propriétaire dont ils cultivent l'héritage et dont on peut attendre du zèle pour les intérêts de l'Union, peuvent aussi en faire partie aux conditions susdites.

Chefs. — Le Verein a, en tête, un comité directeur renouvelé tous les trois ans, et choisi par l'assemblée générale. Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de 60 à 80 conseillers.

A côté du comité directeur, il y a un conseil choisi par l'assemblée générale, à raison d'un conseiller par 25 membres ou fraction de 25 membres. Il est consulté par le comité directeur dans les circonstances les plus importantes, et il permet à celui-ci d'exercer une action locale.

Les membres du conseil, quand ils assistent aux séances du comité directeur, y ont voix délibérative. Ils tiennent à jour le relevé des membres, font les enquêtes préalables sur ceux qui demandent leur admission, enfin perçoivent la contribution annuelle de chaque membre, qui est de 10 silbergros (6 francs).

Le comité et le conseil se réunissent au moins une fois par an. Ils peuvent être convoqués, en outre, toutes les fois qu'un tiers de leurs membres le demande.

L'assemblée générale se réunit une fois par an au moins et de droit sur la demande de trente membres. Des assemblées locales sont tenues, toutes les fois qu'il en est besoin, par l'initiative des membres du conseil.

Il y a un président et un vice-président. MM. de Schorlemer et Brenker ont été constamment réélus.

A suivre.

D. du ROLLIN.

MENTEURS ET MENSONGES

Le Progrès

Dans son numéro du 28 juin, ce journal républicain immole très lestement M. Varambon, son ancienne idole. Nous n'y voyons pas grand mal. M. Varambon a presque toujours joué deux jeux, pérorant contre le clergé au parlement, et demandant des pensions au ministère pour quelques vieux curés. C'est peut-être habile, mais c'est hypocrite ; et nous n'aimons pas les hypocrites.

Toutefois, au milieu de l'article dirigé contre ledit M. Varambon, nous trouvons à propos de la réforme judiciaire, cette phrase incroyable :

« On prie l'Eglise de retirer ses images du temple laïque de la justice humaine, de ce temple où les descendants de ceux qui ont crucifié le Christ ont droit aux mêmes égards que ceux qui l'adorèrent. »

Réponse : On ne prie pas l'Eglise, dans cette affaire, on n'a fait que l'insulter. Le discours de Jules Roche en fait foi.

L'Eglise n'a pas à retirer ses images des temples laïques de la justice humaine ; ce n'est pas elle qui les a placées là, ces images, c'est la justice humaine qui en a eu besoin pour appuyer ses décisions sur la justice.

De plus, il ne s'agit pas, en la question, des égards dus aux catholiques et aux juifs, puisque du même coup, on enlève le crucifix du tribunal et on efface le nom de Dieu dans la formule du serment. C'est une gaminerie complète, commise par les gens que Dieu gêne, contre ceux qui réclament en justice la protection de Dieu. Voilà tout.

Un jour, ces juifs qu'on prétend défendre aujourd'hui ont

crié aussi, comme Jules Roche : *Tolle, tolle!* enlevez! enlevez le Christ! C'était pendant un jugement.

Mais aussi, au tribunal siégeait un juge lâche! Pilate; en bas hurlaient des faux témoins; un juste fut condamné, et un assassin porté en triomphe.

Est-ce là ce qu'on veut? Le Progrès prend-il cela pour un progrès?

Le Bon Citoyen, de Tarare.

Dans son remarquable numéro du 21 mai ce journal, admirablement rédigé, attaque avec courage une femme et des religieux, qui se trouvent heureusement à 200 lieues de Tarare. Cette femme, c'est la duchesse de Chevreuse, dont les fils et autres parents sont presque tous morts sur les champs de bataille en 1870.

Ces religieux sont des moines bénédictins, chassés deux fois de leur propriété de Solesme, par les libéraux de la République.

Donc, le Bon Citoyen sous le titre spirituel de « Pécadilles conservatrices » parle de la duchesse, de son fils, des moines mêlés aux intrigues d'alcove, etc., etc. Calomnies publiquement condamnées par les tribunaux, mais d'autant mieux placées dans un journal qui vit de mensonges et d'ignorance.

Il serait peut-être à propos, ici, de rappeler au Bon Citoyen une de ses phrases du 25 juin dernier : « Vous auriez raison de dire que nous injurions le clergé si nous publions (sic) toutes les malpropretés dont de trop nombreux prêtres se rendent coupables; vous pouvez revoir tous nos numéros, vous n'y trouverez rien de pareil. »

Eh! relisez donc votre 21 mai. Il est vrai que vous y reproduisez « les malpropretés » dont on ne s'est pas rendu coupable, et qu'au lieu de médisance vous commettez une grosse calomnie; mais l'injure n'en est que plus violente.

Toutefois, que le Bon Citoyen se rassure; M^{me} de Chevreuse ne l'attaquera pas en diffamation. Elle écrivait dernièrement à un de ses amis :

« Ce n'est pas seulement à Paris, à Lyon et à Tarare que la calomnie me poursuit; elle a été lancée même par ceux à qui mon fils et moi avons fait le plus de bien. Mais je dois avant tout penser aux chers petits enfants que mon fils m'a confiés, et j'accepte pour eux toutes ces épreuves, toutes ces souffrances. »

Donc, le Bon Citoyen peut respirer et continuer en paix sa jolie campagne de diffamation. Il ne lui en cuira pas. Une femme, c'est inoffensif.

Dans son numéro du 24 juin, comme précédemment, le Bon Citoyen appelle l'Eclair « organe populaire de défense des intérêts temporels des catholiques lyonnais. »

Nous ferons observer au rédacteur qu'il n'est évidemment pas de bonne foi. L'Eclair ne parle à peu près jamais de finances et de bourse. Il n'est inféodé à aucune banque, ne puise jamais à la caisse franc-maçonique, n'émarge nullement au budget, etc., et donne ses bénéfices aux œuvres de charité. Le Bon Citoyen pourrait-il en dire autant.

Le même rédacteur, dans son n° du 25 juin, accuse longuement les ignorantins, dont il a été l'élève jusqu'à treize ans, de ne faire que des crétins, des paresseux de première grandeur, des socialistes révolutionnaires, des bourgeois tripoteurs, des hypocrites ou des abrutis. (1^{re} colonne, 25 juin).

Mais alors d'où vient donc que tous ces gens, dont nous soulignons les belles qualités, aiment si peu les frères? S'ils avaient été fidèles à leur première éducation en restant crétins, etc., ils aimeraient leurs éducateurs; s'ils les haïssent si fortement, c'est qu'ils ont dévié. On n'a pas de la haine pour ceux qu'on imite et dont on suit les conseils.

Je défie bien le Bon Citoyen de se tirer de là.

D'ailleurs, si ledit Bon Citoyen compte parmi ses rédacteurs des personnages qui n'ont recueilli, à l'école des frères, qu'un crétinisme incurable, qui en sont sortis ne sachant absolument rien, cela ne prouve rien contre les frères. Il y a, en effet, des élèves paresseux ou incapables, bien plus habiles à gôber les prunes du voisin qu'à dérober la science de leurs professeurs. Chacun prend ce qu'il peut.

Et nous avons vu sortir à la fois, de la même école, des ânes et des bacheliers.

En résumé les frères ignorantins ont obtenu, à Tarare même, d'assez beaux succès, pour que le fait de quelques journalistes restés ignorants ne puisse nuire à leur réputation.

Le Bon Citoyen dit encore :

« Vous verrez dans vingt ans les résultats des écoles sans Dieu, comme vous dites. Farceurs! Est-ce qu'il y a des écoles sans Dieu? Est-ce que Dieu n'est pas partout? Etes-vous assez prétentieux en voulant nous faire croire que Dieu est dans votre poche, et à votre dévotion? »

Cette hauteur de vue nous éblouit.

En effet! tiens! puisque Dieu est partout, il est à l'imprimerie du Bon Citoyen, il est entre les lignes de l'Anti-clérical, au bout de la plume de Francisque Sarcey, dans les favoris à cotelettes de M. Ferry, dans les boîtes de la farine Mexicaine. Quelle chance!

Et nous n'en savions rien, crétins que nous sommes! Ah! qu'on vienne maintenant nous dire qu'il y a des écoles sans Dieu! C'est nous qui allons relever les ignares qui parlent des écoles sans Dieu!

Autre trait de génie du Bon Citoyen :

« Dieu, qu'on l'appelle : Etre suprême, grand architecte de l'univers, Allah, Dieu le Père, le Fils ou le Saint-Esprit, est « l'intelligence suprême, l'extrême justice et la grandissime « bonté. »

Le Bon Citoyen a oublié là encore beaucoup d'autres dieux : Jupiter, Saturne, Junon, Vénus, Mars, Minerve, Bacchus, etc.

Il aurait pu ajouter ensuite : Mettez dans le même mortier,

pilez fort, mélangez avec sirop religioso-idéaliste, buchez bien, secouez avant de prendre. — Et nous aurions eu le spécifique religieux universel. Que n'a-t-il achevé sa formule ?

C'est vraiment incroyable. Et on ne peut s'empêcher de demander, après avoir lu ce ridicule bavardage, de quel droit le Bon Citoyen vient s'ériger en journal religieux, et donnera aux prêtres des admonestations théologiques dans le genre de celles-ci :

« Que le clergé français reprenne son rôle de prier et de bénir : qu'il n'entrave pas la marche du progrès humain, etc. ! »

Rép. — Le clergé français n'a pas de rôle à prendre, parce qu'il ne joue pas la comédie, comme le Bon Citoyen.

Le clergé français a reçu, comme tous le clergé catholique, la mission de prier, de bénir et d'enseigner les nations : docete omnes gentes.

Il a par conséquent le droit et le devoir de démasquer les mensonges et les menteurs, de rétablir la vérité et de combattre l'ignorance et la mauvaise foi de ceux qui prennent le rôle de journalistes théologiens sans avoir jamais rien appris.

Ce droit est incontestable.

Ce devoir, le clergé français le comprend mieux que jamais, et il le remplit avec une fermeté qui agace beaucoup certains petits écrivains prétentieux. Ils en seront pour leurs frais d'encre et de papier, et leurs grincements de dents n'useront que leur mâchoire.

Lyon Républicain :

trouvant les infamies de Léo Taxil trop grossières pour ses lecteurs semi-bourgeois, a imaginé de publier un roman : Tartufe au village. Il dit :

« Aux épisodes les plus émouvants s'unit l'observation la plus sincère et la plus vraie des mœurs de la gent cléricale en province. » (n° du 28 juin).

C'est un roman, c'est-à-dire une histoire inventée à plaisir. Mais les lecteurs croiront quand même que « c'est arrivé » ; les cléricaux seront déchirés à belles dents ; la caisse du Lyon y trouvera son compte, les francs-maçons seront contents, et le tour sera joué.

Quel infâme métier !

A. DUBEC.

haut Fleuve-Blanc, à l'embouchure de la Soba, et un singe de grande taille, — un chimpanzé, je crois — animal d'une extrême intelligence et d'une force d'hercule.

Le nègre avait nom Karel, et la bête, au musée noirâtre encadré de poils hérissés et fauves, obéissait à celui de Manko.

C'était un assez plaisant original que ce docteur Symmachus. Petit, maigre, nerveux, avec des yeux de braise étincelant au fond l'orbite fêtré d'une tache violette, il inspirait un sentiment indéfinissable d'antipathie, presque de répulsion. Son âge ? on l'ignorait. De trente à cinquante ans. Son visage cuivre, glabre, sec, sans rides, ressemblait à ces masques rigides et bitumineux des momies pharaoniques, sphinx de chair morte et pétrifiée, qui gardent on ne sait quelle méchante et railleuse expression d'ironie, avec leur bouche à jamais close, avec leurs prunelles à jamais éteintes.

Il habitait une ruine, au fond d'un faubourg de Paris ; un misérable logis, en vérité, aux murailles éventrées, au toit rongé de mousse, aux charpentes vermoulues. Il y vivait seul, toujours seul, n'ayant ni mère, ni sœurs, ni parents, pas même cet unique ami qu'on trouve si facilement, hormis qu'on soit plongé dans la misère absolue, sans espoir.

Il n'aimait donc personne au monde. Il semblait ne pas se douter que des hommes vécussent autour de lui. Le nègre le servait avec l'abnégation indifférente, le dévouement lâche et machinal, l'insouciance molle de l'esclave — sans âme, soumis au maître — sans cœur.

Le singe assistait à cette existence solitaire avec sa gravité méprisante d'être must et dompté. Il allait, venait, touchait, regardait, mystérieux et triste, rêvant peut-être aux grèves de sable rouge du Nil, aux forêts de gommiers criblés de fleurs jaunes, d'hegliks énorme, d'acacias-parasols, aux lacis de lianes étoilées de corymbes roses.

Parfois un rire étrange contractait ses babines lippues et découvrait ses crocs.

Il riait, comme s'il eût revu, dans sa mémoire simiesque, de longues troupes d'éléphants s'aspergeant avec leurs trompes, ou des crocodiles endormis dans la vase, ou dans un massif de roseaux Ambatch, le colossal et majestueux Baleniceps-roi, perché sur une patte.

Jamais on n'aperçut un être quelconque, ayant figure humaine, franchir le seuil de la mesure.

Bientôt des rumeurs bizarres coururent dans le quartier sur le docteur Symmachus, dont on connaissait à peine le nom, et qui refusa toute clientèle, encore que mainte comère eût hasardé de gratter à son huis.

Les volets très épais, doublés d'un matelas d'étoüpes couvert de cuir, demeuraient toujours clos. Cependant presque toutes les nuits, à des heures avancées, des plaintes effroyables, aiguës, stridentes, retentissaient dans cette lugubre maison ; puis des spirales de fumée brune et grasse s'échappaient des cheminées, répandaient une odeur nauséabonde d'os, de chair et de corne brûlés.

La police, au surplus, ne s'en inquiétait nullement. Des agents, en faisant la ronde, entendraient plus d'une fois ces lamentations, virent ces tourbillons de fumée, sentirent ces émanations putrides. Mais ils passaient tranquilles, embossés dans leur caban, et devisaient paisiblement de leurs amours défuntes, comme s'ils ne se souciaient en rien de l'œuvre diabolique accomplie, à cette heure fatale de minuit, derrière ces murs lépreux et ces volets blindés.

Car, à n'en pas douter, et tout le quartier le croyait fermement, le docteur Symmachus se livrait aux pratiques de la Vaine Observance, célébrait la Messe Noire, sacrifiait des victimes aux idoles monstrueuses des peuplades sauvages.

Aussi les mères défendaient-elles à leurs petits enfants de jouer aux alentours du logis délabré, qu'on aurait nommé la maison du diable au temps jadis, et dont on approchait déjà avec effroi. Des tuyaux de plomb coulaient souvent une eau sanglante, qui laissait dans le ruisseau des traces rougeâtres, une puanteur fade.

On voulut, plusieurs fois, interroger le nègre. Il ne répondit que par un gloussement inintelligible et par une grimace, un rictus convulsant à faire peur sa face humide et noire. On en conclut qu'il était muet et fort méchant.

Du reste, s'il venait d'aventure acheter quelque denrée chez un marchand, il en montrait le nom écrit à la craie sur une ardoise. Il payait avec une pièce d'argent, dont il ne reprenait jamais la monnaie.

Karel ne buvait point les verres de vin qu'on lui offrait d'un air engageant, à seule fin de l'apprivoiser. Il cheminait, la mine superbe et l'allure indolente, ravi d'être escorté par une escouade de gamins qui admiraient son tarboueh écarlate à houppes de soie blanche et sa gellabich de flanelle bleue, flottant à plis amples sur son corps dégingandé.

Peu à peu, on fit d'autres remarques. Ainsi le docteur Symmachus sortait le matin avant midi et revenait au crépuscule, conduisant deux chiens couplés en laisse, qui disparaissaient et qu'on ne revoyait jamais.

Tantôt de magnifiques sloughis, des mignons bassets à jambes torsées, des épagneuls blancs tachés de feu ; tantôt d'effreux caniches, des barbets crottés, des braques à longues oreilles ; tantôt des danois tigrés, des molosses poilus, ou des lévriers à la robe de velours ras.

(Le Foyer)

CHARLES BUET,

(A suivre)

SUMMARIUM

Nous avons chargé l'administration des Postes du recouvrement de nos mandats.

Nous prions instamment nos lecteurs, auxquels il en sera présenté, de nous aider dans l'œuvre de réparation que nous avons entreprise, soit en faisant honneur à notre signature, soit en cas d'empêchement par l'envoi de mandats-poste au nom de l'administrateur, soit enfin en nous indiquant des personnes auxquelles nous pourrions adresser notre journal.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite du feuilleton LES COUTEAUX D'OR.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

VARIÉTÉS

LE DOCTEUR SYMMACHUS

roman en 3 volumes par A. DUBEC

Éditions de la Librairie de la République

De son périlleux et long voyage dans le centre africain, le docteur Symmachus avait ramené un nègre dinka, né sur le

LE CAFÉ DES GOURMETS... composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. TREBUCIEN

Sage-Femme... Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon.

EN VENTE A L'AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER... BILLETTS DE LA LOTERIE... SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES... 1 FRANC -- PRIX DU BILLET -- 1 FRANC... Deux Millions de Billets... GROS LOT: 100,000 FRANCS

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT... FAVIER SIMON... Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comice agricole 56, Rue de Trion, au 2° (Lyon-St-Just).

On offre dépôt et monopole... A commerçants ou particuliers sérieux pour la vente de différents produits alimentaires...

ARMES DE CHASSE ET DE TIR... FABRIQUE ET RÉPARATION... FOURNITURE ET ÉCHANGE... Canon Choke-Bored à longue portée J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.

CHOCOLAT-MENIER... LE VÉRITABLE ROM... Contre-façons

LEÇONS... d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions) Prix modérés

TIMBRE CAOUTCHOUC... ANCIENNE MAISON LEFÈVRE... Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144 C. THIVOLLET... LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table.

OMBRELLES... HAUTE NOUVEAUTÉ... ENCAS sergé, cuit, manche ivoire. 12 fr. PARAPLUIE sergé, cuit, manche ivoire. 13 50

Le Journal des Tirages Financiers (12^e Année) PARIS -- 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 -- PARIS... SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE... Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs... UN FRANC PAR AN